



1028 Préverenges, le 8 septembre 2017

**CONSEIL  
COMMUNAL  
DE  
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 7 septembre 2017**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 ss(LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 7 septembre 2017, a décidé :

- 1/17 demande de crédit de Fr. 1'100'000.- pour l'acquisition d'un bâtiment au centre du Village (maison Rossier, rte d'Yverdon 9)**  
D'accorder à la Municipalité un crédit de 1'100'000.- pour l'acquisition de la « maison Rossier » sise à la route d'Yverdon 9, ainsi que son mode de financement.
- 4/17 Arrêté d'imposition pour l'année 2018**  
D'adopté l'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité à 64 points d'impôt
- 5/17 Demande d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux des Uttins**  
D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 150'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux des Uttins, ainsi que son mode de financement.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 28 septembre 2017 inclusivement.

**En outre, le Conseil a :**

**Assermenté M. Laurent Michaud**

**Et enregistré le dépôt des préavis suivant :**

**Préavis 5/17** Demande d'un crédit pour le réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive

Commission : Mme H. Jordan, MM M. Clottu, B. Faltings, M. Meghari et C. Morier-Genoud

**Prochaine séance : le 26 octobre 2017 à 20 h à l'Aula**

Le Président

Charles A. Iffland

La Secrétaire

Claude de Titta

